

CAE

CHARIOTS AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE EN VUE DE LA DELIVRANCE DE L'AUTORISATION DE CONDUITE

Point réglementaire

Article R.4323-55 du Code du Travail

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R.4323-56 du Code du Travail

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

Objectif

Maîtriser les règles de conduite concernant les chariots automoteurs à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel

Obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur

Participants

Caristes présentant les aptitudes médicales requises, ayant l'expérience de la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté. Les stagiaires devront se munir de leurs équipements de protection individuelle.

Programme

- ✓ La théorie
 - La réglementation
 - Notions de sécurité
 - Les principes de la conduite en sécurité
 - Caractéristiques et classification
 - Les règles de stabilité et d'équilibre
 - Les différentes plaques de charges
 - Eléments et accessoires
- ✓ La pratique
 - Prise de poste
 - Chargement et déchargement
 - Circulation sur au moins 2 types de sol (intérieur et extérieur des bâtiments)
 - Circulation sur un trajet présentant des risques de stabilité de la charge
 - Prise et pose de charges au sol
 - Gerbage et dé gerbage en pile
 - Prise, manipulation et dépose de charges longues ou déformables
 - Stockage et déstockage à tous les niveaux d'un palletier
 - Chargement et déchargement de camion
 - Entraînement à la précision du geste professionnel
 - Fin de poste
 - Exercice en situation dans le milieu de travail
- ✓ Les tests de validation
 - Test théorique sous forme d'un QCM et validation de la pratique sur le terrain en situation de travail

Modalités

Durée du stage : 1 à 2 journées en fonction de l'expérience à la conduite des participants

Prix H.T. : nous consulter - Nombre de participants : 8 personnes maximum

Lieu du stage : dans vos locaux (salle de réunion équipée + terrain) avec chariots fournis, à jour de leur vérification générale périodique.